Vienne Condrieu Agglomération

Accusé de réception en préfecture
038-200077014-20220927-22-164-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

DÉLIBERATION 22-164

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 septembre 2022

Date de la convocation : **20 septembre 2022**
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA ; M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à Mme Anny GELAS, Mme Florence DAVID à M. Christian PETREQUIN, M. Marc DELEIGUE à M. Thierry KOVACS, M. Fabien KRAEHN à M. Philippe MARION, Mme Virginie OSTOJIC à M. Frédéric BELMONTE, Mme Maryline SILVESTRE à M. Lévon SAKOUNTS.

Absents suppléés : M. Max KECHICHIAN représenté par Mme Janine CRIVELLI, M. Isidore POLO représenté par Marcelle DELPHIS, M. Thierry SALLANDRE représenté par Mme Joëlle PAOLUCCI.

Secrétaire de séance : Mme Annick GUICHARD.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commerce** Aide directe régionale « Financer l'investissement de mon commerce de proximité »

Rapporteur : Martine FAÏTA

NOTE DE SYNTHÈSE

En date du 27 juin 2018, le Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a délibéré favorablement à la mise en place de l'aide directe régionale aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente. Le règlement a été mis à jour le 13 décembre 2021.

Pour mémoire, ces aides financent la rénovation ou la création du point de vente (accessibilité, façades, éclairage, enseigne, aménagement intérieur...), les équipements destinés à assurer la sécurité du local (caméra, rideau...), les investissements d'économie d'énergies (isolation éclairage, chauffage...).

Il est rappelé que seules les entreprises installées dans des centralités en dehors des zones d'activités et des zones commerciales et respectant le règlement des aides directes sont éligibles et que la subvention de Vienne Condrieu Agglomération est conditionnée par un engagement de la commune pour le même montant.

Le soutien de Vienne Condrieu Agglomération et de la commune, de 15% chacun, s'ajoute au taux régional de 20%. Il est précisé que le plafond des dépenses éligibles validé par l'agglomération et les communes est de 20 000 € HT, alors que le plafond pour le financement de la part Région est de 50 000 € HT. Les montants de subvention indiqués sont calculés sur la base des devis transmis avant travaux. Les montants versés pourront évoluer selon les factures transmises par les entreprises mais ne dépasseront pas les sommes indiquées ci-dessous.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir les entreprises suivantes :

- Neuf développement – Bar le Neuf (Vienne)
  - Activité principale : café, bar
  - Travaux de rénovation : aménagement, menuiserie, enseigne, chauffage, électricité
  - Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 3 000 €
  - Aide directe sollicitée Ville de Vienne : 3 000 €
  - Aide directe sollicitée Région Auvergne Rhône Alpes : 4 983,42 €

- SARL FCDM (Ampuis)
  - Activité principale : restaurant
  - Travaux de rénovation : enseigne, aménagement intérieur
  - Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 1 784.42 €
  - Aide directe sollicitée Ville d'Ampuis : 1 784.42 €
  - Aide directe sollicitée Région Auvergne Rhône Alpes : 7 402.12 €

- DG Fromagerie (Vienne)
  - Activité principale : fromagerie
  - Travaux de rénovation : aménagement, vitrine, porte PMR
  - Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 3 000 €
  - Aide directe sollicitée Ville de Vienne : 3 000 €
  - Aide directe sollicitée Région Auvergne Rhône Alpes : 10 000 €

- M&M Pâtisserie Grana (Vienne)
  - Activité principale : pâtisserie confiserie
  - Travaux de rénovation : aménagement intérieur, façade, climatisation
  - Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 2 949.33 €
  - Aide directe sollicitée Ville de Vienne : 2 949.33 €
  - Aide directe sollicitée Région Auvergne Rhône Alpes : 5 537,99 €

- URUS Bar à bière (Ampuis)
  - Activité principale : café, bar
  - Travaux de rénovation : aménagement intérieur, électricité, climatisation
  - Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 3 000 €
  - Aide directe sollicitée Ville d'Ampuis : 3 000 €
  - Aide directe sollicitée Région Auvergne Rhône Alpes : 10 000 €

- Cuisine et Zinc – La Cocotte d'Eyzin (Eyzin-Pinet)
  - Activité principale : restaurant
  - Travaux de rénovation : devanture, porte, isolation, chaudière
  - Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 1 930,80 €
  - Aide directe sollicitée Ville d'Eyzin-Pinet : 1 930,80 €
  - Aide directe sollicitée Région Auvergne Rhône Alpes : 2 574,40 €

- Juniors et Bouts de Choux (Vienne)
  - Activité principale : produits cosmétiques et capillaires
  - Travaux de rénovation : aménagement intérieur
  - Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 3 000 €
  - Aide directe sollicitée Ville de Vienne : 3 000 €
  - Aide directe sollicitée Région Auvergne Rhône Alpes : 5 664,21 €

- Optique Ampuis (Ampuis)
    - Activité principale : magasin d'optique
    - Travaux de rénovation : électricité, aménagement intérieur, enseigne, climatisation, mobilier
    - Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 3 000 €
    - Aide directe sollicitée Ville d'Ampuis : 3 000 €
    - Aide directe sollicitée Région Auvergne Rhône Alpes : 10 000 €

- Willy et Lulu (Vienne)
    - Activité principale : concept store couture
    - Travaux de rénovation : enseigne, aménagement intérieur, rideau métallique
    - Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 3 000 €
    - Aide directe sollicitée Ville de Vienne : 3 000 €
    - Aide directe sollicitée Région Auvergne Rhône Alpes : 6 632.60 €

- LDH Vienne SAS – L'Hachez-vous (Vienne)
    - Activité principale : activité de loisirs – lancer de haches
    - Travaux de rénovation : aménagement intérieur
    - Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 3 000 €
    - Aide directe sollicitée Ville de Vienne : 3 000 €
    - Aide directe sollicitée Région Auvergne Rhône Alpes : 10 000 €

- DA Vienne SAS – Dream Away (Vienne)
    - Activité principale : activité de loisirs – réalité virtuelle
    - Travaux de rénovation : enseigne, aménagement intérieur, rideau métallique
    - Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 3 000 €
    - Aide directe sollicitée Ville de Vienne : 3 000 €
    - Aide directe sollicitée Région Auvergne Rhône Alpes : 10 000 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internalisation, adopté par délibération n°AP-2022-06 / 07-13-6750 du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes du 30 juin 2022,

VU la délibération CP 2021-12 / 07-113-6195 de la commission permanente du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du 17 décembre 2021, approuvant la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises et approuvant le règlement de l'aide régionale « financer l'investissement de mon commerce de proximité »,

VU la délibération du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 13 décembre 2021 approuvant la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises et approuvant le règlement de l'aide régionale « financer l'investissement de mon commerce de proximité »,

VU la délibération du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 13 décembre 2021 approuvant le schéma de développement commercial 2022 – 2027,

VU l'avis favorable de la commission économie du 15 septembre 2022,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le montant maximum des subventions allouées dans le cadre des aides directes aux entreprises :

Entreprises	Subvention Vienne Condrieu Agglomération
Neuf Développement – Bar le 9 (Vienne)	3 000 €
FCDM Partner (Ampuis)	1 784.42 €
DG Fromagerie (Vienne)	3 000 €
M&M Pâtisserie Grana (Vienne)	2 949.33 €
URUS bar à bière (Ampuis)	3 000 €
Cuisine et Zinc – la Cocotte d'Eyzin (Eyzin-Pinet)	1 930.80 €
Juniors et bouts de choux (Vienne)	3 000 €
Optique Ampuis (Ampuis)	3 000 €
Willy et Lulu (Vienne)	3 000 €
LDH Vienne SAS – L'Hachez-vous (Vienne)	3 000 €
DA Vienne SAS – Dream Away (Vienne)	3 000 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 03/10/2022

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR

Vienne Condrieu Agglomération (Isère)

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente,

Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat